

ARRÊTÉ NO. 030-32-2019

ARRÊTÉ MODIFIANT LE PLAN RURAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie, dûment réuni, adopte ce qui suit :

1. L'Arrêté no 030-00-2019 intitulé « Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » est modifié :

- a) En abrogeant le tableau 5 intitulé « **Tableau 5 – Dimension des lots** » et en le remplaçant par le tableau ci-joint à l'Annexe « A ».

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) : _____

DEUXIÈME LECTURE (par son titre) : _____

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ : _____

TROISIÈME LECTURE (par son titre) : _____
ET ADOPTION

Denis Losier
Maire
«»

Joey Thibodeau
Greffier municipal

Annexe « A »

Tableau 5 – Dimension des lots

		Toutes les zones (à l'exception de la zone RU)			Zone RU	
		LOT NON DESSERVI ou DESSERVI (1 service – eau public)	LOT DESSERVI (1 service – égout public)	LOT DESSERVI (2 services – égout et eau publics)	NON DESSERVI ou DESSERVI (1 service – eau public)	DESSERVI (1 service – égout public) DESSERVI (2 services – égout et eau publics)
Minimaison (unimodulaire) (dans une zone RM)	Largeur min Profondeur min Superficie min Largeur lot de coin Profondeur lot riverain	Interdit	Interdit	Façade étroite sur rue 18 m 41 m - 30 m 60 m	Façade large sur rue 36 m 21 m - - 60 m	N/A
Minimaison (unimodulaire) (à l'extérieur d'une zone RM), Habitation unifamiliale isolée	Largeur min Profondeur min Superficie min Largeur lot de coin Profondeur lot riverain	54 m 38 m 4 000 m ² - 60 m	23 m 30 m 690 m ² 30 m 60 m	18 m 30 m 540 m ² 30 m 60 m		54 m 38 m 4 000 m ² - 60 m
Habitation unifamiliale jumelée	Largeur min Profondeur min Superficie min Largeur lot de coin Profondeur lot riverain	54 m 38 m 4 000 m ² - 60 m	18 m 30 m 690 m ² 30 m 60 m	11 m 30 m 350 m ² 30 m 60 m		N/A
Habitation bifamiliale	Largeur min Profondeur min Superficie min Largeur lot de coin Profondeur lot riverain	59 m 38 m 5 350 m ² - 60 m	27 m 30 m 1 022 m ² 30 m 60 m	18 m 30 m 540 m ² 30 m 60 m		59 m 38 m 5 350 m ² - 60 m
Habitation multifamiliale (3 logements)	Largeur min Profondeur min Superficie min Largeur lot de coin Profondeur lot riverain	63 m 38 m 6 700 m ² - 60 m	32 m 30 m 1 363 m ² - 60 m	18 m 30 m 540 m ² 30 m 60 m		63 m 38 m 6 700 m ² - 60 m
Habitation multifamiliale (4 logements)	Largeur min Profondeur min Superficie min Largeur lot de coin Profondeur lot riverain	68 m 38 m 8 050 m ² - 60 m	36 m 30 m 1 545 m ² - 60 m	18 m 30 m 540 m ² 30 m 60 m		68 m 38 m 8 050 m ² - 60 m
Habitation multifamiliale (5 logements et plus), Maison de chambres, Foyer de groupe (4 lits max), Habitation collective (10 lits max) (11 lits et plus) Habitation avec implantation en rangée ou en complexe résidentiel	Largeur min Profondeur min Superficie min Largeur lot de coin Profondeur lot riverain	Déterminé en fonction de la superficie requise pour le système autonome d'évacuation et d'épuration des eaux usées. Autorisé par le ministère responsable.	27 m 30 m 1 022 m ² 30 m 60 m	23 m 30 m 818 m ² 30 m 60 m		Déterminé en fonction de la superficie requise pour le système autonome d'évacuation et d'épuration des eaux usées. Autorisé par le ministère responsable.
Ajout d'un usage secondaire (Logement accessoire, Pavillon-jardin, Gîte touristique, Activité professionnelle à domicile...)	Largeur min Profondeur min Superficie min Largeur lot de coin Profondeur lot riverain	Déterminé en fonction de la superficie requise pour le système autonome d'évacuation et d'épuration des eaux usées. Autorisé par le ministère responsable.	Déterminé en fonction de la capacité du système municipal. Autorisé par la municipalité.	Déterminé en fonction de la capacité du système municipal. Autorisé par la municipalité.		Déterminé en fonction de la superficie requise pour le système autonome d'évacuation et d'épuration des eaux usées. Autorisé par le ministère responsable.
Usage Commercial, Institutionnel/Communautaire et Récréatif/Loisirs	Largeur min Profondeur min Superficie min Largeur lot de coin Profondeur lot riverain	54 m 38 m 4 000 m ² - 60 m	23 m 38 m 870 m ² 30 m 60 m	23 m 38 m 870 m ² 30 m 60 m		54 m 38 m 4 000 m ² - 60 m
Usage Agricole, Ressources et Naturel	Largeur min Profondeur min Superficie min Largeur lot de coin Profondeur lot riverain	60 m	54 m 38 m 4 000 m ² - 60 m	54 m 38 m 4 000 m ² - 60 m		60 m